

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Florence Dumas

<https://www.cadre21.org/membres/c214163da4722c8a4cc280c7>

Date d'obtention : 2020-11-06 15:24:04

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

INCIDENT

intervention dans l'école en suivant les étapes de la trousse

intervention policière (rédaction de rapport, courriel au DPCP)

DPCP: acte malveillant? tribunal jeunesse ou enquête criminelle

: acte impulsif? sensibilisation SEXTO

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que chacun doit absolument respecter et connaître son rôle dans les 3 sphères de la collaboration afin de bien intervenir et de ne pas mettre des bâtons dans les roues des autres intervenants (école/police/DPCP). Le respect de ces rôles permet de bien progresser dans l'intervention et de la contenir rapidement.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je pense que l'étape la plus délicate est de rencontrer les jeunes impliqués et de remplir le document du protocole sexto. C'est gênant pour les jeunes d'avouer cette situation, mais c'est important pour la progression de la situation. Donc on se tient sur un mince fil en tant qu'intervenant de première ligne (enseignant ou personnel de l'école).